

ACTIVITE ECONOMIQUE

Association des commerçants et artisans d'Ivry

Attribution d'une subvention

EXPOSE DES MOTIFS

L'association des commerçants et artisans d'Ivry APICA (Avenir – Projet – Ivry – Commerces - Artisans), a décidé, pour la seconde année, de développer des animations commerciales. Celles-ci ont pour objectif de fédérer les commerçants autour de leur association mais aussi de dynamiser le commerce local en permettant une meilleure lisibilité de l'appareil commercial de notre Ville.

Pour 2011, les animations prévues sont principalement, le « commerce en fête » qui se déroulera du 3 au 15 octobre sous forme d'un grand jeu de puzzle et l'organisation d'un concours de vitrines pour les fêtes de fin d'année.

Le site Internet d'APICA n'étant pas très fonctionnel, l'association va procéder à sa refonte. Cela permettra d'améliorer la visibilité de l'association et de ses activités, tant auprès des commerçants que des habitants.

En outre, les nouvelles fonctionnalités faciliteront le travail et la communication des adhérents entre eux mais aussi avec les habitants et les salariés ivryens pour les informer des animations commerciales.

La nouvelle architecture offrira la possibilité de développer par la suite des outils de géolocalisation de type « Google Map » pour faciliter la localisation des commerçants et artisans ivryens.

Afin d'aider à la mise en place de ces initiatives, je vous propose de verser à l'association des commerçants et artisans d'Ivry (APICA) une subvention d'un montant de 4 000 € correspondant aux animations, ainsi que 3 500 € pour la refonte du site Internet de l'association, soit 7 500 €.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

ACTIVITE ECONOMIQUE

Association des commerçants et artisans d'Ivry

Attribution d'une subvention

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'association des commerçants et artisans d'Ivry, dénommée APICA (Avenir – Projet – Ivry – Commerces – Artisans) a pour but de dynamiser et de valoriser le commerce local auprès des Ivryens,

considérant qu'il y a lieu d'aider cette association dans ses actions d'intérêt local, pour la mise en œuvre des animations du commerce local, pour l'opération « le commerce en fête », pour le concours de vitrines, ainsi que pour la refonte de son site Internet,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 42 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 7 500 € à l'association des commerçants et artisans d'Ivry (APICA).

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2011